



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 16 AVRIL 2026

2026/40-03
Nom 7.5

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vergèze, régulièrement convoqué par voie électronique le 3 avril 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Maire de la Commune.

28 présents : Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Isabelle DEBRIE, Vincent COSTE, Brigitte MIRANDE, Bruno ROUQUETTE, Sandrine GUIRARD-PIGNON, Sylvain GAILLARD, Cathy PUCCINI, Benjamin NADAL, Nadine SAPEDE, Olivier LEFEVRE, Bernard COMPTIER, Claire-Lise PHILIBERT, Frédérique MONIER-GILLES, Malika CHENNAF, Karine BOUSQUET, Cyril ALESSANDRI, Renaud CROUZET, Matthieu MAURIN, Fabien GAVANON, Xavier LAHAYE, Amandine GALERA, Sophie RODRIGUEZ, Christopher DIOH, Julien DROST, Emilie DROST, Yannick DA VEIGA, Manuel RODENAS

1 absent : Floriane BRIN

1 procuration : Floriane BRIN à Amandine GALERA

.....

OBJET : Attribution des subventions aux associations au titre de l'exercice 2026

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de Madame Cathy PUCCINI, Adjointe au Maire déléguée à la vie associative et au sport,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU les PV des résultats des élections municipales du 15 mars 2026 et de l'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,

CONSIDERANT la volonté de la ville d'attribuer une subvention à diverses associations locales au titre de l'exercice 2026 et de fixer un fonds de réserve pour d'éventuels nouveaux besoins d'aide en cours d'année, en maintenant le volume global de subventions allouées

CONSIDERANT que le versement de la subvention à chaque association reste subordonné à l'obligation de présenter le dossier de demande de subvention communiqué par la commune, dûment rempli, et de communiquer toutes les pièces justificatives utiles à l'examen de la demande :

- les derniers comptes clôturés,
le rapport d'activités de l'année n-1,
- le compte-rendu de la dernière assemblée générale,
- le budget prévisionnel de l'année n,
- le relevé d'identité bancaire.

sachant que cette liste n'est pas exhaustive et pourra évoluer selon le dossier présenté ;

.../...

DELIBERE

Article 1 : Fixe le montant total des subventions à verser aux associations pour l'année 2026 à **148 000 €** selon le détail joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Madame le Maire à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le TA peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance
Isabelle DEBRIE



Le Maire,
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission au représentant de l'Etat, et de sa publication.



Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21/04/2026



Annexe à la délibération n°2026/40-03 en date du 16 a

ID : 030-213003445-20260421-DELIB2026_040-DE

ASSOCIATIONS	2026	Vote exprimé
<u>Subventions Vie Associative</u>		
AMICALE DU PERSONNEL Communal	13 000,00 €	Vote à l'unanimité
AMICALE RETRAITE "LOU VERI"	1 300,00 €	Vote à l'unanimité
TERRE DES ENFANTS du Gard	1 300,00 €	Vote à l'unanimité
FCPE - AEP Vergèze	1 000,00 €	Vote à l'unanimité
APE LA SARRAZINE école privée	350,00 €	Unanimité - B. NADAL ne participe pas au vote
ASS ANCIENS COMBATTANTS	300,00 €	Vote à l'unanimité
CROIX ROUGE FRANCAISE	1 200,00 €	Vote à l'unanimité
AMICALE DONNEURS DE SANG	300,00 €	Vote à l'unanimité
AVEM asso vergézoise éducation musicale	10 500,00 €	Unanimité - B. NADAL ne participe pas au vote
SOCIETE DE CHASSE	1 000,00 €	Vote à l'unanimité
ASS. TORTUE PASSION	850,00 €	Vote à l'unanimité
Sound Music Show	400,00 €	Vote à l'unanimité
MOZAIC Groupe Chanteurs	300,00 €	Vote à l'unanimité
Gard LINUX	300,00 €	Vote à l'unanimité
Bouillens de culture	1 500,00 €	Vote à l'unanimité
Association Les PITCHOUNETS	150,00 €	Vote à l'unanimité
Cie des 100 têtes	400,00 €	Vote à l'unanimité
Lou Parla de nosti Avi	150,00 €	Vote à l'unanimité
Melodie's of song	200,00 €	Vote à l'unanimité
CCAMVéCo (Collectif Citoyen Aide aux Migrants Vergèze Codognan)	300,00 €	Vote à la majorité avec 25 voix pour 4 contre
Cap Vergèze	1 200,00 €	Unanimité - F. GAVANON ne participe pas au vote
Les enfants de Vergèze	5 000,00 €	Unanimité - B. NADAL et C. DIOH ne participent pas au vote
Le Méristème	400,00 €	Vote à l'unanimité
<u>Subventions Sport</u>		
UNSS COLLEGE (Ass Sportive College National)	1 000,00 €	Vote à l'unanimité
ASS. ENTENTE PERRIER VERGEZE EPV	30 000,00 €	Unanimité - C. ALESSANDRI ne participe pas au vote
ATHLETISME source perrier Annuelle ASSP	12 700,00 €	Vote à l'unanimité
GYM ART	24 000,00 €	Vote à l'unanimité
GYMNASTIQUE FEMME	350,00 €	Vote à l'unanimité
ASS. GYMNASTIQUE HOMME	250,00 €	Vote à l'unanimité
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500,00 €	Vote à l'unanimité
HB VERGEZE HAND BALL	15 000,00 €	Vote à l'unanimité
KARATE CLUB	1 700,00 €	Vote à l'unanimité
JUDO CLUB	2 200,00 €	Vote à l'unanimité
TENNIS CLUB	2 600,00 €	Vote à l'unanimité
BADMINGTON (les zélés du volant)	850,00 €	Unanimité - M. MAURIN ne participe pas au vote
UCV BOULES	1 700,00 €	Vote à l'unanimité
BASKET CLUB	9 000,00 €	Unanimité - B. COMPTIER ne participe pas au vote
Randonniers vergézois	150,00 €	Vote à l'unanimité
SO FIT FORM	150,00 €	Vote à l'unanimité
<u>Fonds de réserve</u>	4 450,00 €	Vote à l'unanimité
TOTAL	148 000,00 €	